

Cahiers des Charges Techniques d'Accroches au Palais des Congrès de Dunkerque-Le KURSAAL

L'acceptation intégrale du présent cahier des charges constitue le préalable indispensable à tout engagement de location du Palais des congrès-Kursaal.

Ce cahier des charges, non négociable, fait partie intégrante de tout contrat. L'organisateur ou producteur s'engage à le respecter et à le faire respecter.

Nous demandons aux organisateurs et producteurs de nous fournir un plan de charges précis et comportant les charges réelles de chaque point d'accroches, au moins un mois avant le jour de la manifestation.

Le plan d'accroche doit être validé par notre bureau de contrôle technique qui fera une étude spécifique. Un contrôleur viendra sur place le jour de la manifestation pour vérifier la mise en œuvre des accroches. Seules certaines sociétés de rigging sont habilitées à accrocher.

Pour les systèmes et méthodes d'accroches, merci de vous référer à l'arrêté du 25 juillet 2022 ci-après, qui fixe les règles de sécurité et les dispositions techniques applicables aux structures provisoires et démontables.

Un plan DWG des salles est disponible sur simple demande.

Arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux structures provisoires et démontables

L'arrêté du 25 juillet 2022, modifié par celui du 13 mai 2025, fixe les règles de sécurité applicables aux structures provisoires et démontables utilisées lors de manifestations à caractère culturel, sportif, commercial ou touristique. Ces dispositions visent à assurer la sécurité du public et des intervenants, de la conception à l'exploitation.

1. Champ d'application

Sont concernées toutes les structures temporaires destinées à accueillir du public ou à supporter des équipements : tribunes, gradins, scènes, passerelles, planchers, podiums, tentes, chapiteaux, etc. Sont exclues les petites structures purement décoratives ou sans accueil de public.

2. Objectifs de sécurité

Les structures doivent garantir :

- La stabilité et la résistance mécanique ;
- La tenue aux conditions météorologiques (vent, pluie, charges) ;
- L'absence de risque d'effondrement, de chute ou d'incendie ;
- La sécurité des personnes présentes sur ou à proximité.

3. Responsabilités des acteurs

Chaque acteur est responsable d'une partie du processus :

- ****Le fabricant**** : conçoit et fournit la notice technique, les calculs de résistance et le marquage des éléments.
- ****L'installateur / monteur**** : assure le montage conforme à la notice, réalise les vérifications après installation.
- ****L'organisateur / exploitant**** : établit le dossier de sécurité, garantit les conditions d'utilisation, contrôle avant ouverture au public.

4. Exigences techniques et contrôles

- Les calculs de structure doivent suivre les normes en vigueur (type Eurocodes).
- Chaque élément porteur doit être identifiable : nom du fabricant, référence, année, résistance.
- Le montage et démontage doivent être réalisés par du personnel formé et qualifié.
- Une vérification de conformité est obligatoire avant mise en service et pendant l'exploitation.
- Le dossier de sécurité doit comprendre les plans, les notices, les attestations et les rapports de contrôle.

Le personnel de rigging est imposé pour des raisons de sécurité, tant pour les personnes que pour le matériel.

La fourniture des élingues et des palans est à la charge de la production/organisation.

Chaque élingue accrochée aux poutres devra être gainée.

Le personnel chargé de l'accrochage devra être employé par une société de rigging reconnue.

Le personnel travaillant en hauteur devra être habilité et équipé des équipements de protection individuels obligatoires. (Harnais, gants, chaussures de sécurité, casques, etc.)

Le personnel de rigging est à la charge de la production/organisation.

ACCROCHES POUR EVENEMENT EN SALLE EUROPE

Zone d'accrochage possible entre les files D à S et les files 1 à 19

REGLES A RESPECTER pour la salle EUROPE :

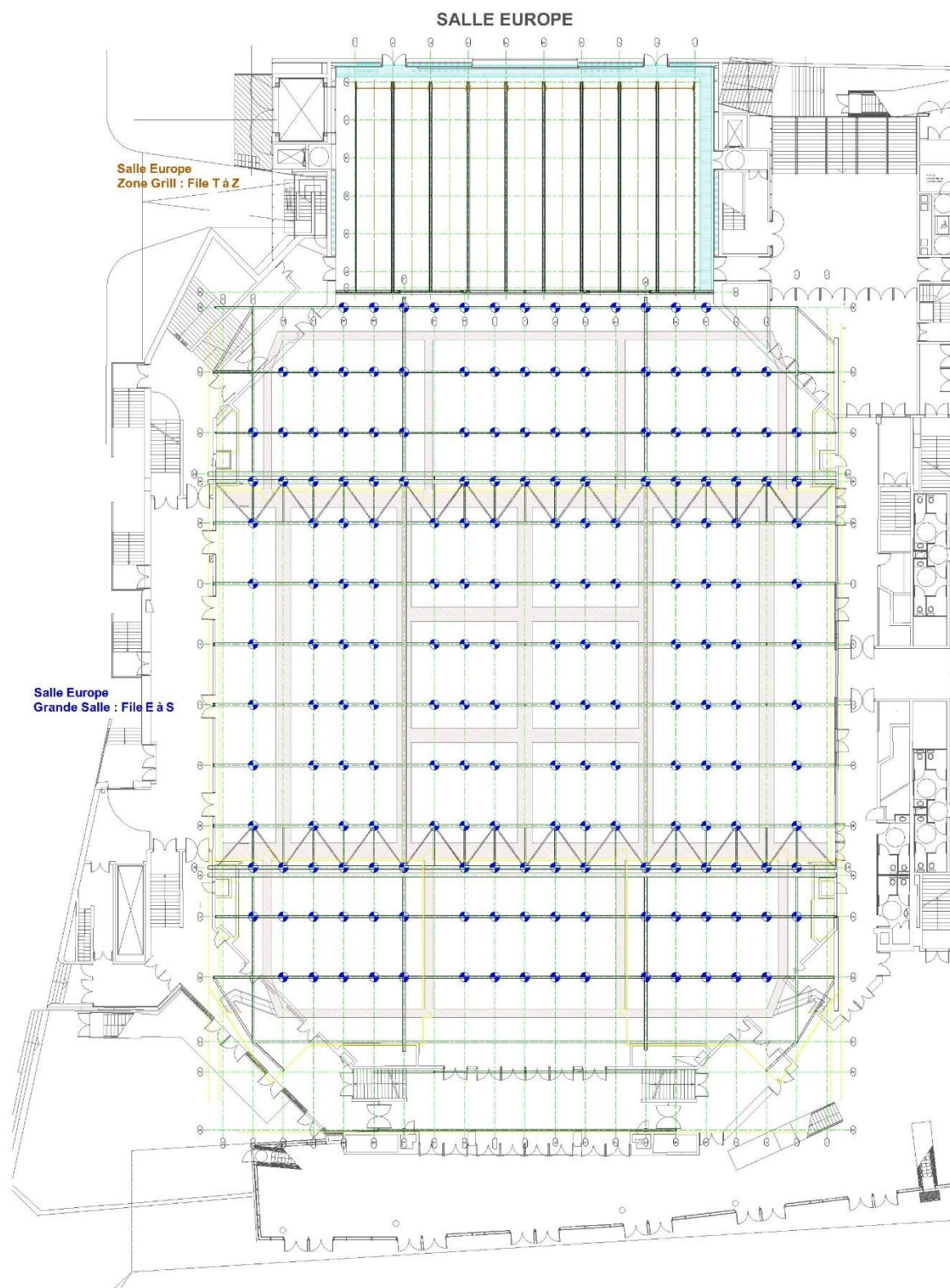
- 1 - L'ensemble de la masse attachée en toiture ne doit pas excéder 5 T**
 - 2 - La charge maximale ponctuelle ne devra pas excéder 1 T**
 - 3 - La charge maximale répartie sur une file sera limitée à 1 T au total (File D à File S)**
 - 4 - Les charges seront à appliquer aux nœuds de treillis notamment pour les charges importantes**
 - 5 - Si le cas n'est pas possible se rapprocher du KURSAAL pour toute dérogation.**
- Les points de fixations doivent être un moyen adapté et approuvé**
 - Les charges pourront être positionné entre 2 nœuds de treillis par un dispositif adapté**

ACCROCHES POUR EVENEMENTS EN SALLE EUROPE - Zone Grill

Zone d'accrochage possible entre les files T à Z et les files 1 à 10

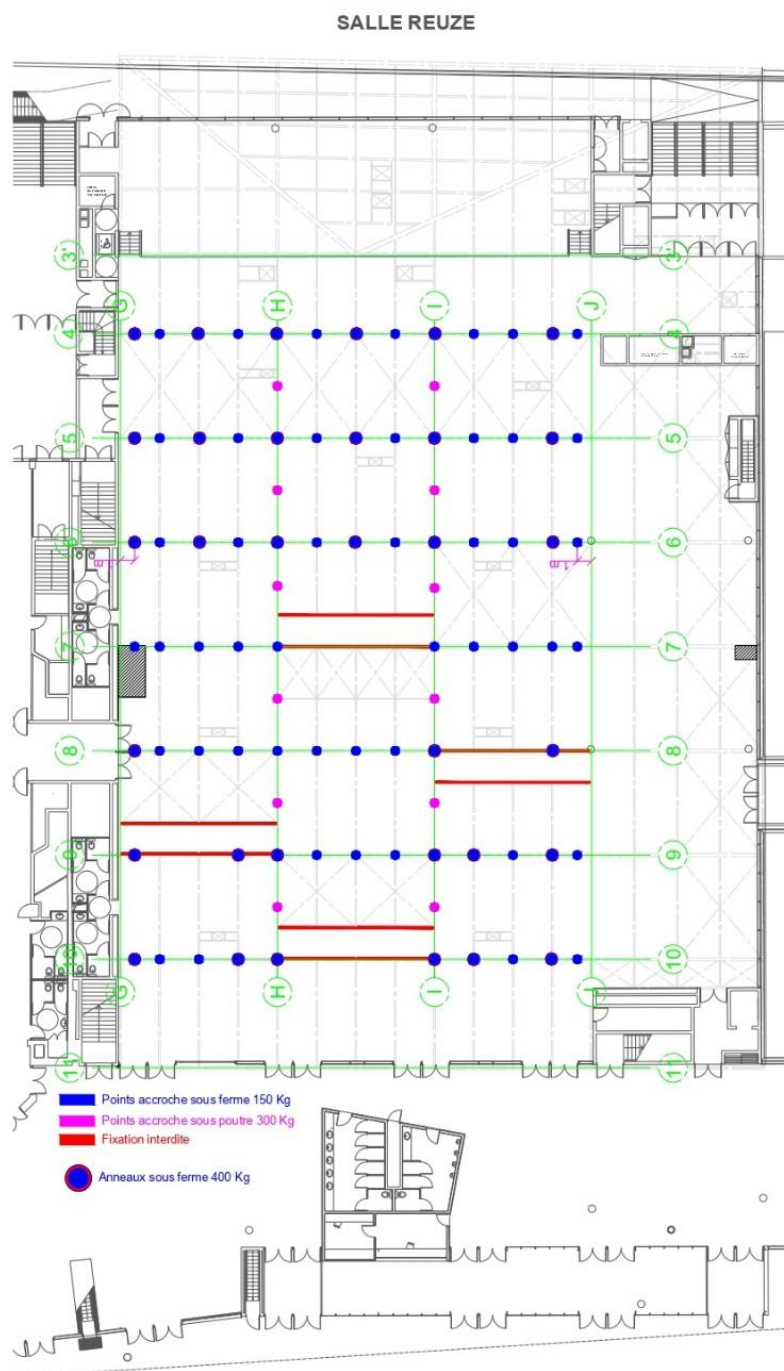
REGLES A RESPECTER pour la salle EUROPE :

- 1 - La charge totale entre 2 suspentes ne pourra jamais excéder 1T (entre les files 2 à 9 Zone Grill)**
 - 2 - Celle-ci pourra être appliquée sur 1 ou plusieurs palonniers.**
 - 3 - La charge totale devra être limitée à 800 kg au total dans les zones (entre les files 1 à 2 et 9 à 10 Zone Grill)**
 - 4 - Si le cas n'est pas possible se rapprocher du Kursaal pour toute dérogation.**
- Les points de fixations doivent être un moyen adapté et approuvé**
 - Toutes les charges doivent être positionnées sur un palonnier CMU 1T**



ACCROCHES POUR EVENEMENTS EN SALLE REUZE

Une étude est nécessaire pour tout type de spectacles, salons, soirées ou bals par notre bureau d'étude. Chaque plan pourra être adapté en respectant les nœuds de la charpente et les charges.



ATTESTATION À COMPLÉTER ET À SIGNER PAR L'ORGANISATEUR/PRODUCTEUR

Je soussigné (e), Madame / Monsieur

représentant la société, association, collectivité (...)

.....

Organisateur de la manifestation

qui se déroulera du au au Palais des Congrès de
Dunkerque -Le Kursaal,

Atteste par la présente avoir reçu le cahier des charges techniques d'accroches rédigé
par le Palais des Congrès - Le Kursaal.

Fait à

Le

Cachet

Signature